

GRÂCE À LEUR FORTUNE, LES SÉNIORS CONSERVENT LE MÊME NIVEAU DE VIE QUE LES ACTIFS

Le niveau de vie, mesuré par le potentiel de consommation équivalent, varie fortement en fonction de l'âge: il s'accroît tout au long de la vie active, atteint un pic avant la retraite, puis diminue progressivement avec l'avancée en âge. Le niveau de vie médian des séniors est similaire à celui des actifs (respectivement 52 800 et 52 200 francs par an en 2015). Toutefois, il existe de grandes disparités à l'intérieur de ces catégories de populations. Par exemple, le niveau de vie des séniors de la classe moyenne s'étend de 32 500 francs à plus de 100 000 francs en 2015. De plus, la moitié de la fortune vaudoise est détenue par les séniors. Néanmoins, un sur dix n'en possède pas.

Dans le canton de Vaud, le niveau de vie médian s'élève à 52 300 francs par an (soit 4360 francs par mois) en 2015. Cela signifie que la moitié des ménages fiscaux vaudois a un niveau de vie inférieur à ce montant et l'autre moitié un niveau de vie supérieur. Le niveau de vie est mesuré par le potentiel de consommation équivalent. Cet indicateur rend compte des moyens financiers dont disposent les ménages pour subvenir à leurs besoins en considérant l'ensemble de leurs revenus, une fraction de leur fortune et en ôtant une partie de leurs dépenses obligatoires (cotisations sociales, impôts et primes d'assurance-maladie). Ajusté à la taille des ménages en utilisant une échelle d'équivalence, cet indicateur représente le montant dont disposerait un ménage s'il était composé d'une personne (voir définitions et méthodologie).

LA FORTUNE: UNE RESSOURCE PRIMORDIALE POUR LES SÉNIORS

Le niveau de vie médian est similaire pour les personnes en âge de travailler et les séniors (respectivement 52 200 et 52 800 francs par an). Les ressources financières des 26 à 64 ans sont principalement constituées des revenus d'activités (71 % en moyenne), alors que les revenus issus des rentes forment le principal apport financier des retraités (59 %, dont près des deux tiers proviennent des rentes AVS) [F1]. Autre contribution essentielle pour ces derniers, les éléments de fortune, soit l'addition des revenus de la fortune et du quinzième de la fortune nette, comptent pour 30 % de leurs ressources financières.

LE NIVEAU DE VIE PROGRESSE PENDANT LA VIE ACTIVE...

Le niveau de vie varie fortement en fonction de l'âge, traduisant ainsi l'évolution des carrières professionnelles, les trajectoires familiales et le passage à la retraite. En 2015, le niveau de vie médian est de 41 200 francs pour les ménages de moins de 30 ans, contre plus de 61 000 francs en fin de carrière (55 à 64 ans) où il est à son plus haut niveau [F2].

1-4 Grâce à leur fortune, les séniors conservent le même niveau de vie que les actifs

» www.stat.vd.ch/BDSEV

© Statistique Vaud Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne T +41 21 316 29 99 info.stat@vd.ch

Abonnement: CHF 49.-

Rédacteur responsable : Gilles Imhof Responsable d'édition : Sylviane Brandt

Rédaction : Laure Kaeser (LK), Benjamin Gay (BG)

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



STATISTIQUE VAUD

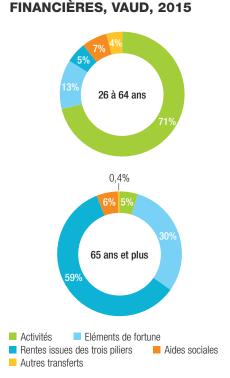
Département des finances et des relations extérieures

... PUIS DIMINUE GRADUELLEMENT TOUT AU LONG DE LA RETRAITE

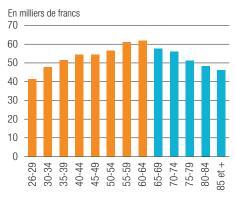
Si le système de prévoyance a été conçu pour compenser l'absence de revenus liés à l'activité une fois à la retraite, il n'a néanmoins pas été prévu pour les remplacer totalement. En effet, une série de dépenses, telles que les frais liés à l'activité (repas à l'extérieur, déplacements vers le lieu de travail, etc.) ou celles liées à la présence d'enfants dans le foyer, n'ont plus de raison d'être.

Ainsi, passé 65 ans, âge auquel la plupart des gens sont à la retraite, le niveau de vie se réduit quelque peu pour atteindre 57 500 francs entre 65 et 69 ans. Le niveau de vie

[F1] PART DES RESSOURCES



[F2] NIVEAU DE VIE¹ PAR ÂGE, VAUD, 2015



¹ Potentiel de consommation équivalent médian.

continue de décroître tout au long de la retraite: il atteint à peine plus de 46 000 francs passé 85 ans, soit un niveau de vie comparable à celui des personnes qui débutent leur carrière.

NIVEAU DE VIE PLUS ÉLEVÉ POUR LES COUPLES

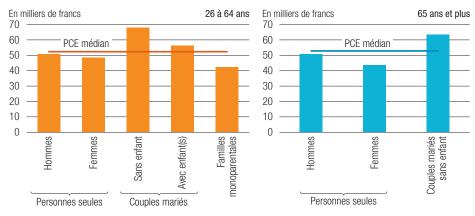
Il existe d'importantes disparités au sein des personnes en âge de travailler et des séniors **[F3]**. Pour les personnes en âge de travailler, quelle que soit la tranche d'âge considérée, ce sont les couples mariés sans enfant qui ont le niveau de vie le plus élevé (68 100 francs). Leur niveau de vie médian est nettement plus important que celui des couples mariés avec enfant(s) (56 400 francs) et des personnes seules (50 900 francs pour les hommes et 48 700 francs pour les femmes). Les familles monoparentales disposent quant à elles du niveau de vie le plus faible (42 400 francs).

Pour les séniors, les couples mariés sont aussi ceux qui ont le niveau de vie le plus élevé avec une médiane à 63 600 francs. Les ménages constitués de femmes seules sont nombreux: ils représentent 37 % des 65 à 79 ans, et plus de la moitié (56 %) des 80 ans et plus. Ce sont eux qui ont le niveau de vie le plus modeste. Le niveau de vie médian de ces femmes, qu'elles soient célibataires, divorcées ou veuves, est environ 20 % plus bas que celui de la population totale des séniors.

LES SÉNIORS DE LA CLASSE MOYENNE DISPOSENT DE 32500 À 100100 FRANCS

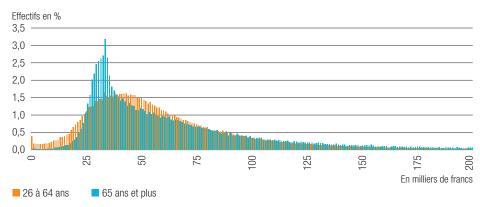
En classant les ménages par niveau de vie croissant et en les distribuant en cinq groupes de taille égale (les quintiles), on peut étudier la répartition des revenus dans la population vaudoise. Pour les séniors, les 20 % des ménages qui ont le niveau de vie le plus faible (soit ceux qui constituent le 1^{er} quintile, Q1) disposent de moins de 32 500 francs par an. A l'opposé, les 20 % les plus aisés (Q5) ont un niveau de vie supérieur à 100 100 francs par an.

[F3] NIVEAU DE VIE¹ PAR TYPE DE MÉNAGE, VAUD, 2015



¹ Potentiel de consommation équivalent (PCE) médian.

[F4] DISTRIBUTION DU NIVEAU DE VIE¹, VAUD, 2015



¹ Potentiel de consommation équivalent. Il est regroupé par tranche de 1000 francs; les ménages ayant un potentiel de consommation supérieur à 200 000 francs n'ont pas été pris en compte.

2 Numerus 10-2018

Les 60% restants forment un groupe que l'on peut qualifier de classe moyenne. Chez les séniors, le niveau de vie de la classe moyenne est compris entre 32 500 et 100 100 francs. Elle est plus étendue que pour les personnes en âge de travailler. Pour les actifs, la classe moyenne est en effet comprise entre 32 200 et 86 800 francs.

UN NIVEAU DE VIE PLUS INÉGALITAIRE À LA RETRAITE

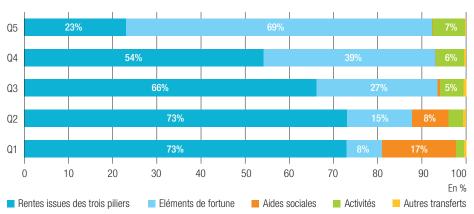
Lorsque les ménages sont classés par ordre croissant de niveau de vie, on obtient une courbe en cloche asymétrique avec une longue traîne à droite correspondant à des niveaux de vie élevés [F4]. Cette traîne est plus épaisse pour les séniors que pour les actifs. Cela signifie qu'en comparaison des personnes en âge de travailler, une part bien plus importante de personnes âgées a un niveau de vie très élevé.

En outre, une proportion moins élevée des séniors a un niveau de vie très modeste (gauche de la courbe). Enfin, le niveau de vie est plus inégalitaire à la retraite. Pour les séniors, la limite supérieure de la classe moyenne est 3,1 fois supérieure à sa limite inférieure, contre 2,7 pour les personnes en âge de travailler.

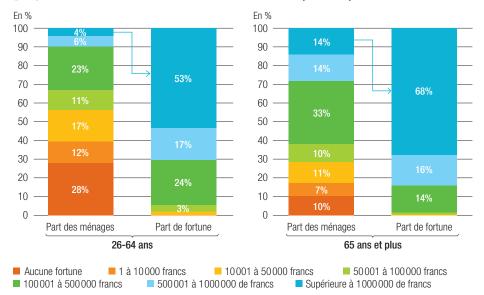
LA FORTUNE EST UN ÉLÉMENT DÉTERMINANT CHEZ LES SÉNIORS

En termes de ressources financières, les ménages séniors les plus modestes comptent essentiellement sur les revenus de transferts, qu'il s'agisse des rentes issues du système de prévoyance vieillesse (trois piliers) ou des aides sociales [F5]. Ces ressources constituent

[F5] COMPOSITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DES 65 ANS ET PLUS, PAR QUINTILE, VAUD, 2015



[F6] RÉPARTITION DE LA FORTUNE NETTE, VAUD, 2015



Comment lire: 4% des ménages vaudois dont le contribuable principal est âgé entre 26 et 64 ans possèdent une fortune nette de plus d'un million de francs et détiennent plus de la moitié (53%) du total de la fortune nette vaudoise de cette catégorie d'âge. 28% de ces ménages et 10% des ménages dont le contribuable principal est âgé de 65 ans et plus, ne possèdent aucune fortune.

à elles deux les neuf dixièmes des apports financiers pour les 20% des ménages ayant le niveau de vie le plus faible (Q1). En revanche, les ressources financières des 20% des ménages les plus aisés (Q5) reposent pour plus des deux tiers (69%) sur des éléments de fortune. A noter que la différence entre les niveaux de vie des séniors les plus modestes et des séniors les plus riches (Q5) est davantage attribuable à la fortune qu'aux rentes.

LA MOITIÉ DE LA FORTUNE VAUDOISE EST DÉTENUE PAR LES SÉNIORS

La fortune vaudoise est davantage détenue par des séniors. En 2015, les séniors représentent un quart des ménages vaudois mais détiennent la moitié de la fortune du canton. Ce constat reflète un des mécanismes intrinsèques à la constitution d'un patrimoine financier. Généralement, la fortune détenue à l'âge de la retraite est le fruit d'une épargne tout au long de la vie, d'éventuels héritages, voire de la perception de prestations de retraite en capital (2° et 3° piliers), soit une forme d'épargne via le système de prévoyance vieillesse.

En outre, rares sont les séniors à ne pas avoir de fortune (un ménage sur dix) alors que c'est le cas de nombreux ménages en âge de travailler (plus d'un ménage sur quatre) [F6]. La part des ménages séniors qui disposent d'une fortune inférieure à 50 000 francs est deux fois plus faible que chez les actifs (28 % des ménages séniors, contre 56 % des ménages en âge de travailler).

Enfin, la fortune est moins concentrée chez les séniors: si 62% des ménages séniors se partagent la quasi-totalité (98%) de la fortune de cette tranche d'âges, cette part atteint 44% pour les ménages vaudois en âge de travailler. LK, BG

Source des données: StatVD.



Numerus 10-2018 3

Définitions et méthodologie

Population étudiée: l'unité statistique sur laquelle se base cet article est le ménage fiscal, soit l'ensemble des personnes figurant sur une déclaration d'impôt commune. Le ménage fiscal peut être de trois types: personne seule, famille monoparentale ou couple marié (avec ou sans enfant(s)). L'univers de référence est restreint aux habitants du canton assujettis à l'imposition ordinaire (soit les résidents suisses ou titulaires d'un permis C). Sont exclus les étrangers imposés à la source (essentiellement les permis B), les personnes vivant en ménages collectifs (EMS, prisons, etc.), ainsi que les individus décédés ou partis en cours d'année et ceux âgés de moins de 26 ans. Dans l'article, les expressions « personnes en âge de travailler » et « séniors » sont employées pour nommer les ménages fiscaux où le contribuable principal est âgé respectivement de 26 à 64 ans, et de 65 ans et plus.

Quantiles: pour établir les quantiles, les ménages fiscaux sont classés par ordre croissant selon la dimension étudiée. On divise ensuite la population en groupes de taille égale. Par exemple, les quintiles divisent la population en cinq groupes (chaque groupe comprend 20 % de la population).

Types de revenu:

- Revenu d'activité: revenu issu d'une activité professionnelle, salariée ou indépendante.
- Revenu de transfert: rentes AI, rentes vieillesse (1^{er}, 2^e, 3^e pilier), pensions alimentaires ainsi que les prestations sous condition de ressources (notamment revenu d'insertion, subsides à l'assurance-maladie et prestations complémentaires AVS/AI).
- Revenu de fortune: revenu de la fortune mobilière (intérêts et rendements des titres) et de la fortune immobilière (loyers).
- Revenu disponible: il correspond au revenu brut (soit l'addition des revenus d'activité, de transfert et de fortune) duquel on soustrait les dépenses de transfert obligatoires (soit les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurancemaladie de base et les pensions alimentaires versées).

Fortune nette: addition des fortunes immobilière et mobilière desquelles sont soustraites les dettes.

Eléments de fortune : addition des revenus de fortune et du quinzième de la fortune nette, fraction correspondant aux normes du Revenu déterminant unifié.

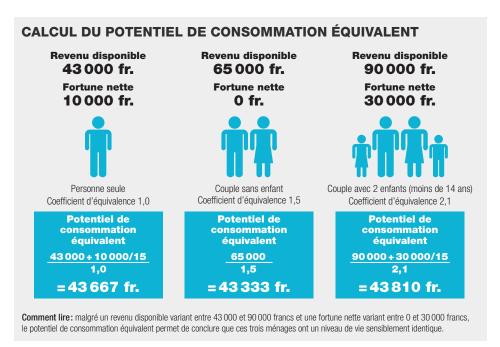
Potentiel de consommation: addition du revenu disponible et du quinzième de la fortune nette.

Potentiel de consommation équivalent: adaptation du potentiel de consommation d'un ménage, en fonction de sa taille et de sa composition, pour le faire correspondre au potentiel de consommation dont disposerait ce même ménage s'il était composé d'une personne seule. On tient alors compte du nombre de personnes et des possibilités d'économie d'échelle au sein d'un ménage (certains équipements peuvent être partagés par exemple). Pour ce faire, on utilise l'échelle d'équivalence de l'OCDE pour calculer le coefficient de correction qui sera utilisé pour diviser le potentiel de consommation (1 pour le premier adulte; 0,5 pour les autres membres du ménage âgés de plus de 14 ans; 0,3 pour les moins de 14 ans).

Exemple: soit un ménage de 2 adultes, 1 enfant de 16 ans et 1 enfant de 12 ans avec un revenu disponible de 80 000 francs et une fortune nette de 100 000 francs.

Son coefficient d'équivalence se calcule comme suit: 1 (premier adulte) +0.5 (second adulte) +0.5 (enfant de 16 ans) +0.3 (enfant de 12 ans) =2.3.

Son potentiel de consommation s'élève à (80 000 + 100 000/15) / 2,3 soit 37 681 francs.



Données: les informations liées à la composition du ménage, à la fortune ainsi que les revenus fiscalisés (revenu d'activité, revenu de fortune, rentes AI, rentes vieillesse et pensions alimentaires) sont issus des données fiscales. Les revenus des prestations sous condition de ressources qui ne sont pas imposables (notamment le revenu d'insertion, les prestations complémentaires AVS/AI et les subsides à l'assurance-maladie) sont tirés des bases de données relatives à ces aides.

4 Numerus 10-2018